



COMMUNIQUE DE PRESSE du 23 juillet 2014

Adoption de la loi Vallaud-Belkacem : un changement de braquet inédit pour l'égalité femmes-hommes au quotidien

Suite à l'adoption définitive par le Parlement du Projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Haut Conseil à l'Égalité salue un changement de braquet inédit pour l'égalité femmes-hommes au quotidien.

C'est l'ensemble des domaines concrets de la vie des Françaises et des Français qui gagnera en égalité : **au travail**, avec une parité dans les instances dirigeantes étendue aux entreprises de plus de 250 salariés ou avec une protection améliorée des victimes de licenciements jugés discriminatoires. **Devant sa télévision**, avec la mission confiée au CSA de lutter contre les stéréotypes de sexe. **En famille**, avec une meilleure protection des femmes victimes de violences de genre, via une meilleure implication des deux parents auprès des enfants grâce à la réforme du congé parental ou au renforcement des garanties contre les impayés des pensions alimentaires. **Dans la vie citoyenne** enfin, avec un doublement des retenues financières aux partis politiques ne respectant pas la parité des candidatures aux élections législatives et l'extension des dispositions paritaires à de nouvelles sphères économiques et sociales (fédération sportives, CCI, chambres d'agriculture, établissements culturels, etc.). **Dans son territoire**, avec des collectivités locales encouragées à faire de l'égalité femmes-hommes une des priorités de leurs politiques comme de leur gestion des ressources humaines (marchés publics, rapport de situation comparée annuel, etc.).

Ce texte fait honneur à la France et contribue à rattraper son retard sur les pays les plus avancés en matière d'égalité femmes-hommes.

L'examen parlementaire a permis à ce texte de gagner en cohérence et en ambition, ainsi que le HCEfh le préconisait. **En matière de droit à l'avortement, de parité, de violences faites aux femmes, le HCEfh, par ses recommandations, a directement permis le renforcement de ce texte de loi** : amélioration de l'article 1 définissant le cadre général de la politique d'égalité femmes-hommes, modernisation de la définition du droit à l'IVG pour le déstigmatiser et en faire un droit à part entière, application du principe de parité à de nouvelles instances (ordres professionnels, CESER, etc.), extension du « téléphone grand danger » aux victimes de viols ou encore possibilité de dissimuler les adresses des victimes de violence.

Si cette loi constitue un réel cap pour l'égalité, **la dynamique impulsée doit entraîner la concrétisation d'autres avancées engagées, comme l'adoption sans plus attendre de la proposition de loi globale de lutte contre la prostitution.**

Le HCEfh invite désormais à **une mise en œuvre rapide et à la hauteur de la volonté transformatrice du gouvernement et du législateur. Cela passera notamment par l'allocation de moyens adaptés.** Le HCEfh, fidèle à ses missions, y sera attentif.

Pour plus de détails, retrouvez l'Avis du HCEfh sur le Projet de loi : bit.ly/18YStD2 et le rapport relatif à l'accès à l'IVG : bit.ly/1enPGe7.

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de recommandations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.